

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler la question n° 169 inscrite en mon nom qui a paru pour la première fois au *Feuilleton* de la présente session le 14 octobre dernier. Elle a aussi paru au *Feuilleton* de la dernière session il y a eu un an en janvier. Pourrait-on essayer de donner une réponse à cette question dans un avenir raisonnablement proche?

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA CRISE MONÉTAIRE—LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances, qui arrive juste à temps, une question concernant les difficultés que connaît actuellement le marché des devises et des changes. Vu que la réévaluation de certaines monnaies va peut-être profiter aux industries canadiennes d'exportation, et alléger par conséquent nos difficultés économiques, le ministre a-t-il l'intention de prendre une initiative quelconque pour favoriser une plus grande stabilité des changes, étant donné l'importance énorme de cette stabilité pour notre pays et notre économie?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Des pourparlers ont lieu par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, monsieur l'Orateur, et le directeur de notre délégation au FMI reste en communication constante avec le gouvernement pour obtenir des instructions.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le Canada a-t-il l'intention de demander la tenue d'une réunion extraordinaire à propos des difficultés actuelles et de l'instabilité qui semble régner? Le Canada a-t-il l'intention de demander la tenue d'une conférence spéciale ou de proposer des changements dans ce domaine, étant donné que nous sommes passés par trois ou quatre crises depuis trois ou quatre ans?

L'hon. M. Benson: J'essaie de me rappeler les trois ou quatre crises des trois ou quatre dernières années, monsieur l'Orateur. Les entretiens se poursuivent par l'intermédiaire du FMI. Si l'on décide de convoquer une réunion des gouverneurs du FMI ou du Groupe des Dix, et que cela est jugé opportun, naturellement le Canada y participera.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A cause de l'importance de cette question pour le Canada, le ministre des Finances prend-il position à l'égard des difficultés qui entourent les accords internationaux actuels sur les devises étrangères? Le gouvernement canadien présente-t-il des recommandations, ou juge-t-il devoir s'accommoder d'une crise permanente?

L'hon. M. Benson: Bien sûr que non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien ne considère pas cette situation comme satisfaisante. La voie normale des entretiens est le FMI. Nous sommes partie à ces entretiens, représentés par notre directeur au sein de cet organisme.

LA CRISE MONÉTAIRE—LE CANADA ET L'ÉTABLISSEMENT DES COURS DU CHANGE AU FMI

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le Canada ne s'est pas conformé aux règlements du FMI, ayant laissé flotter son taux de change depuis environ 11 mois, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il incombe maintenant au Canada de présenter des instances spéciales aux gouverneurs du Fonds pour que des mesures spéciales soient adoptées permettant d'envisager d'autres méthodes d'établissement des taux de change, les méthodes actuelles semblant avoir échoué au point de créer la pagaille actuelle en Europe?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le sait mon honorable ami, le FMI a mené des études sur le système du change. Nous y participons par le truchement de notre directeur permanent qui siège au FMI.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET LES RESTRICTIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui découle des obstacles qui ne cessent d'entraver le commerce interprovincial en ce qui concerne les produits agricoles, lesquels, si on n'y prend garde, peuvent s'étendre également à d'autres produits. Au cours des conférences fédérales-provinciales ou autres réunions qui ont eu lieu dans le passé, a-t-on abordé ce sujet; de plus, les provinces qui ont dressé des obstacles au libre échange interprovincial ont-elles consulté le gouvernement ou un ministère de l'État?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En effet, monsieur l'Orateur, ce sujet a été abordé au cours des conférences fédérales-provinciales, notamment à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui a eu lieu en septembre dernier, je crois où nous avons longuement discuté de cette affaire et, comme j'en ai fait rapport à la Chambre à ce moment-là, et comme la plupart des provinces présentes à la conférence nous ont encouragés depuis à faire adopter en grande hâte le bill C-176, qui, semble-t-il, constitue une tentative honnête de résoudre le problème. Pour ce qui est du problème d'ensemble, à savoir la question du marché commun canadien—qui intéresse aussi le député, j'en suis sûr—ce sujet a été inscrit, voici quelque temps, à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle à la demande du gouvernement fédéral. Lorsque l'ordre du jour le permettra, nous aurons un débat constitutionnel de caractère général sur la nécessité de préserver le marché commun canadien.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est une question tout à fait sérieuse que j'adresse au premier ministre. Étant donné que le bill C-176 est, de toute évidence, une mesure législative peu contraignante que certaines provinces pourraient appliquer ou ne pas appliquer, et qui pourrait